



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/19/Add.1
2 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Quarante-septième session

RAPPORT DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Rapport du Comité ad hoc chargé de l'examen du Conseil mondial
de l'alimentation, New York, 14-15 septembre 1992

Mandat, fonctions et rôle futur du Conseil mondial
de l'alimentation

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	2
II. DECLARATIONS LIMINAIRES	6 - 9	3
III. POINTS D'ENTENTE	10	4
IV. OPTIONS POUR L'AVENIR	11 - 28	4
V. CONCLUSIONS	29 - 31	8

ANNEXES

I. Participants	9
II. Observations et commentaires reçus d'Etats membres du Conseil mondial de l'alimentation	10

I. INTRODUCTION

1. A sa dix-huitième session ministérielle, tenue à Nairobi en juin 1992, le Conseil mondial de l'alimentation a décidé d'examiner son rôle et son fonctionnement et de placer cet examen dans le contexte plus large de la gestion de la sécurité alimentaire mondiale et dans celui de la restructuration générale des activités économiques et sociales au sein du système des Nations Unies; il a décidé en outre de communiquer ses vues à l'Assemblée générale lors de sa quarante-septième session. A cette fin, le Conseil a créé un comité ad hoc, ouvert à tous les Etats membres du Conseil. Ce comité s'est réuni à New York les 14 et 15 septembre 1992. La liste des participants à cette réunion figure à l'annexe I.

2. Le Comité avait pour mandat :

a) D'examiner la situation générale actuelle en matière de gestion et de coordination des politiques et programmes de sécurité alimentaire et d'atténuation de la faim et de formuler des propositions en vue de son amélioration;

b) De définir, dans ce contexte, la contribution future que pourrait apporter le Conseil mondial de l'alimentation et d'élaborer des propositions précises concernant le mandat et les fonctions du Conseil ainsi que des options au sujet de son futur rôle.

3. Le Comité devait s'inspirer non seulement des communications écrites faites par les membres du Conseil, mais aussi des propositions présentées à la dix-huitième session ministérielle du Conseil, y compris celles touchant son identité indépendante, ses relations avec d'autres institutions, l'emplacement du secrétariat ainsi que le lieu, l'ordre du jour et la fréquence des sessions ministérielles. Le texte des communications écrites faites par les membres du Conseil avant la réunion du Comité et les déclarations faites par les pays à la réunion seront distribués à titre non officiel (en anglais seulement) à la séance que la Deuxième Commission consacrera à la question à la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

4. Conformément aux décisions prises par le Conseil à Nairobi, le rapport ad referendum sur la réunion du Comité ad hoc, portant la cote WFC/1992/L.2, a été communiqué à tous les Etats membres immédiatement après la réunion. Trente d'entre eux ont fait parvenir leurs observations à son sujet (voir annexe II au présent rapport) au secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation. Neuf d'entre eux ont appuyé pleinement la teneur du rapport, deux ont demandé qu'il soit plus explicitement rendu compte de leurs positions et deux autres se sont plaints qu'il n'avait pas été correctement rendu compte de leurs positions dans le rapport. Tout a été mis en oeuvre pour tenir dûment compte de ces observations, ainsi que des autres observations qui ont été formulées et des modifications qui ont été proposées, dans le présent rapport final, qui est transmis par le Président du Conseil mondial de l'alimentation au nom du Conseil au Président de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session.

5. A Nairobi, le Conseil mondial de l'alimentation a proposé que l'Assemblée générale revoie le mandat, les fonctions et le rôle futur du Conseil, compte tenu du rapport du Comité ad hoc, dans le cadre de la restructuration des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

II. DECLARATIONS LIMINAIRES

6. Dans sa déclaration liminaire au Comité ad hoc, le Président du Conseil mondial de l'alimentation a examiné le mandat du Conseil et les trois principales fonctions qui lui ont été confiées - examen des problèmes et des questions de politiques, orientation des politiques et direction, et coordination - et ce que le Conseil avait ou non réalisé à cet égard. A son avis, le point fort du Conseil était l'orientation des politiques, encore que la direction énergique attendue de lui n'avait pas été constante. Son point faible était la coordination, encore que d'importants exemples avaient prouvé qu'il lui était possible de coordonner par l'orientation des politiques. De l'avis du Président, les insuffisances du Conseil étaient imputables dans une certaine mesure aux instruments mis à sa disposition pour s'acquitter de son mandat mais elles étaient tout autant liées à la manière dont il traitait ses affaires et à l'efficacité de l'appui qu'il recevait de son secrétariat. Elles pouvaient donc être surmontées par une amélioration du fonctionnement du Conseil et de son secrétariat.

7. Résumant les propositions de réforme avancées par les membres du Conseil mondial de l'alimentation, le Président a dégagé deux principales séries d'options, la première impliquant la dissolution du Conseil mondial de l'alimentation en tant que tel, et la deuxième préconisant d'en réformer fondamentalement le fonctionnement. Exposant son point de vue personnel sur la première série d'options, le Président a dit ne pas être sûr qu'il soit possible d'intégrer les fonctions du Conseil mondial de l'alimentation dans celles du Conseil économique et social ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il a exprimé sa préférence pour la deuxième option - conserver le Conseil mondial de l'alimentation en tant qu'entité distincte - mais a souligné qu'il fallait aborder le fonctionnement du Conseil dans une optique foncièrement nouvelle. Le Conseil devait se transformer en un véritable organe de travail du niveau d'un cabinet, auxiliaire consultatif politique - spécialisé dans les politiques d'atténuation de la faim - de l'Assemblée générale et d'un Conseil économique et social revitalisé et défenseur de leur politique générale, promouvant et suivant l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant les problèmes alimentaires et les problèmes de la faim.

8. Dans un message adressé au Comité ad hoc, le Secrétaire général a déclaré qu'il se proposait d'améliorer l'aptitude des Nations Unies à s'attaquer aux problèmes de développement d'une manière intégrée et de chercher les moyens de renforcer le rôle et les contributions des organismes et de permettre aux Nations Unies d'avoir recours à eux de façon plus systématique. Le rôle de l'Organisation dans le domaine des questions alimentaires devrait être

envisagé dans ce contexte. Pour le remplir, le mieux serait, conformément à cette optique, d'articuler davantage les activités de coordination des questions alimentaires autour du Conseil économique et social fraîchement restructuré. Des arrangements devraient être élaborés à cette fin, notamment des procédures pour la présentation régulière de rapports de la FAO, du PAM et du FIDA. Il serait indispensable de mettre à contribution les capacités confirmées de ces organismes d'assurer une gestion cohérente des aspects stratégiques et opérationnels du problème alimentaire mondial. Le Secrétaire général avait bon espoir que ces approches serviraient à faire avancer les objectifs initiaux de la Conférence mondiale de l'alimentation et en même temps à accroître l'efficacité du processus de restructuration.

9. Le Secrétaire général a indiqué aussi que, sur la base de ces principes, il avait mené à bien la première phase de restructuration du Secrétariat et qu'il étendait actuellement le processus de réforme aux organes ayant leur siège ailleurs qu'à New York, au nombre desquels le Conseil mondial de l'alimentation. L'un des premiers objectifs serait une meilleure répartition des responsabilités entre toutes les organisations, fondée sur une bonne compréhension des priorités. Le Secrétaire général voulait aussi accroître l'efficacité de la coordination interorganisations par l'intermédiaire du CAC et avait chargé un consultant de haut niveau d'effectuer une étude approfondie du fonctionnement de cet organe en vue d'élaborer de nouvelles approches pour la collaboration au sein du système et faire en sorte que les structures de la coordination interorganisations soient bien adaptées aux défis à relever en matière de développement.

III. POINTS D'ENTENTE

10. Le Comité ad hoc a tenu à confirmer une fois encore que tous les Etats membres étaient animés du désir sincère d'améliorer la contribution qu'apportent les organismes des Nations Unies à la solution des problèmes mondiaux de l'alimentation et de la faim. Les membres du Conseil étaient unanimes à reconnaître que les objectifs de la Conférence mondiale de l'alimentation, que le Conseil avait pour tâche de réaliser, étaient au moins aussi essentiels dans les années 90 qu'ils l'étaient en 1974. Ils admettaient aussi que, malgré d'importants succès, le Conseil n'avait pu répondre à tous les espoirs que mettaient en lui ses fondateurs. Cet insuccès relatif tenait en partie aux instruments mis à la disposition du Conseil pour s'acquitter de ses obligations considérables, et en partie à la façon dont il avait fonctionné. Les membres s'accordaient aussi à reconnaître que, dans un monde en évolution rapide, ni le Conseil ni les Nations Unies en général ne pouvaient s'en tenir au statu quo.

IV. OPTIONS POUR L'AVENIR

11. S'ils étaient d'accord sur ces points, les membres du Conseil étaient partagés sur la façon dont le système des Nations Unies, y compris le Conseil mondial de l'alimentation, pourrait traiter plus efficacement du problème mondial de la faim et de la malnutrition. En gros, les gouvernements des Etats membres favorisaient l'une des deux séries d'options suivantes : la

première consistait en propositions de transférer le mandat et les fonctions du Conseil à d'autres entités du système; la seconde consistait en propositions visant à changer sensiblement la façon dont fonctionnait le Conseil.

12. Dans la première série de propositions, avancées par quatre pays seulement, avant ou pendant la réunion du Comité ad hoc, une proposition était que l'organe le mieux à même de s'acquitter des fonctions de direction politique et de coordination incombant au Conseil était un Conseil économique et social revitalisé, avec, tous les deux ans, une réunion commune des ministres de l'agriculture et des ministres du développement ou de leurs représentants; le Comité administratif de coordination (CAC) serait chargé de coordonner les activités opérationnelles.

13. Une autre proposition consisterait à transférer la fonction de direction et de coordination des politiques générales de sécurité alimentaire au Conseil économique et social, tout en confiant à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) la fonction d'analyse de la sécurité alimentaire et de direction politique, les ministres de l'agriculture étant appelés à délibérer des questions de sécurité alimentaire lors d'une réunion d'une journée au cours des conférences de la FAO.

14. Dans une troisième proposition, un pays, estimant que l'amélioration de la manière dont fonctionne le Conseil mondial de l'alimentation ne suffirait pas à résoudre le problème fondamental du Conseil, appelait l'attention sur une solution parmi d'autres, qui consisterait à transférer la fonction de direction de la politique générale soit à l'Assemblée générale soit au Conseil économique et social et la fonction de coordination au Comité administratif de coordination et à exécuter les travaux de suivi et d'analyse en même temps que les activités entreprises par d'autres organes plus compétents, en particulier la FAO.

15. Enfin, un pays membre propose de transférer le mandat du Conseil, en tant qu'instance de la politique alimentaire, à la FAO, organisme chargé de la fixation de normes, de la diffusion de données et des activités opérationnelles, ces fonctions devant être combinées par la suite avec celle de la coordination intersectorielle et de l'établissement des priorités, qu'exercerait un Conseil international du développement mais dont se chargerait, pour le moment, le Conseil économique et social.

16. Chacune de ces quatre propositions entraînerait la dissolution du Conseil en tant qu'entité distincte. L'une d'elles prévoit un examen au bout de cinq ans de l'efficacité des nouveaux arrangements proposés.

17. Dans ses observations sur le rapport du Comité ad hoc, un pays membre a indiqué qu'après avoir étudié les autres opinions exposées dans le rapport, il était parvenu à la conclusion que d'autres organismes des Nations Unies seraient mieux à même de s'acquitter du mandat du Conseil mondial de l'alimentation. On ne pourrait assurer la sécurité alimentaire mondiale collective qu'en réorientant, revitalisant et renforçant la FAO, le PAM, le

FIDA et les Nations Unies. Le Conseil mondial de l'alimentation ou autre organe similaire n'aurait aucun rôle à jouer dans ce scénario. Les fonctions du Conseil seraient redistribuées comme suit : a) pendant la Conférence de la FAO, les ministres de l'agriculture examineraient le rôle joué par la FAO et le PAM et un examen similaire aurait lieu dans le cadre du FIDA; b) le Secrétaire général coordonnerait l'application des décisions par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination; c) les chefs d'Etat ou de gouvernement fixeraient l'orientation de la politique générale par l'intermédiaire de l'Assemblée générale.

18. L'une des raisons militant en faveur du transfert des fonctions du Conseil au Conseil économique et social et au CAC tenait à la nécessité d'économiser le plus possible, vu l'état actuel de la situation financière et étant donné en particulier que l'Organisation doit consacrer plus d'un milliard de dollars par an à des activités de maintien ou d'instauration de la paix. Il ne fallait pas oublier cependant que le budget du Conseil mondial de l'alimentation, soit à peu près 3,5 millions de dollars par an, ne représentait qu'une fraction minime de ces besoins, fraction moindre encore par rapport aux quelque 4,5 milliards de dollars que le système des Nations Unies dépense chaque année au titre de l'aide alimentaire et du développement de l'agriculture.

19. Quelques pays ont néanmoins fait valoir que l'on pourrait faire un meilleur usage, dans le cadre du système des Nations Unies, de toute somme économisée, en l'affectant, par exemple, à l'aide alimentaire ou à l'assistance humanitaire. Les opinions ont divergé toutefois sur le point de savoir dans quelle mesure le transfert des fonctions du Conseil mondial de l'alimentation à d'autres organismes du système des Nations Unies permettrait de faire des économies puisque les organismes qui s'en chargeraient devraient y consacrer des ressources supplémentaires. En outre, le Gouvernement italien s'était déclaré disposé à assumer une partie des dépenses du secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation à Rome.

20. La seconde série d'aménagements possibles, qu'appuient la majorité des Etats membres, préconise le maintien d'un CMA indépendant, mais avec une réforme de son fonctionnement de nature à accroître son efficacité et sa productivité. Quinze membres se sont prononcés de la sorte lors de la réunion du Comité ad hoc. On a souligné que le Conseil doit renforcer ses fonctions de contrôle et de coordination pour que les organismes des Nations Unies servent de façon cohérente et concertée les objectifs de la Conférence mondiale de l'alimentation. A cet effet, le Conseil doit conférer plus de force aux directions d'orientation et aux instructions qu'il donne aux entités intéressées du système et exercer son autorité pour qu'elles lui fassent rapport sur les politiques et programmes qu'elles appliquent en vue d'éliminer le fléau de la faim et de la malnutrition. On a souligné que le Conseil devrait établir son propre programme d'action en matière de coordination, comme le veut du reste son mandat. On peut faire beaucoup dans ce domaine à l'aide des ressources actuelles du Conseil; il serait même possible qu'une rationalisation de son fonctionnement se traduise par une diminution de dépenses.

21. Une variante de cette formule, qui pourrait constituer une troisième solution, serait d'augmenter, comme certains l'ont demandé, les effectifs et les moyens financiers du Conseil.

22. A l'appui de ces efforts, on a souligné la nécessité d'adopter une approche largement nouvelle en ce qui concerne le fonctionnement du CMA, l'objectif étant de constituer pour l'Assemblée générale et un Conseil économique et social revitalisé un auxiliaire consultatif spécialisé dans les politiques d'atténuation de la faim dans le monde et un porte-parole politique chargé de promouvoir et de contrôler l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relatives à l'alimentation et à la nutrition. Ces sessions devraient être précédées de consultations intensives concernant le choix des domaines prioritaires à soumettre à l'examen du CMA, la mise au point de politiques correspondantes et la conciliation des divergences de vues qui pourraient se présenter parmi les membres, à l'image de celles qui existent dans la communauté internationale en général.

23. Grâce à ce processus préparatoire, les ministres du CMA ne seraient plus saisis que des problèmes et désaccords à résoudre et trancher au niveau ministériel. Cette méthode rigoureuse aurait également le mérite de conférer aux recommandations du Conseil une force politique accrue et de leur faire prendre la forme de recommandations et directives spécifiques et dont l'application puisse être surveillée. En y ajoutant un effort plus suivi pour assurer cette application, ce système contribuerait pour beaucoup à améliorer la fonction de coordination qui incombe au Conseil.

24. En outre, les membres du Conseil qui préconisent son maintien comme entité indépendante sont largement d'accord sur un certain nombre de mesures tendant à améliorer son fonctionnement, notamment la tenue de sessions tous les deux ans seulement, afin de disposer de plus de temps pour les préparer et en assurer le suivi, un nombre important et croissant de membres favorisant la tenue de ces sessions durant les années où la Conférence de la FAO ne se réunit pas; un ordre du jour limité et axé sur des questions bien définies; un plus grand souci de formuler des recommandations spécifiques et d'application "contrôlable"; une réduction de la durée des sessions ministérielles; le maintien du secrétariat du Conseil à Rome, et la tenue de toutes les sessions dans cette ville, encore que certains membres aient fait valoir qu'il serait opportun d'en organiser à New York et à Genève.

25. Enfin, un certain nombre d'Etats ont formulé ou appuyé des propositions détaillées en vue d'utiliser les années entre les sessions pour améliorer le fonctionnement du CMA et de son secrétariat, notamment en chargeant un comité spécial du Conseil de surveiller la préparation et le suivi des sessions du Conseil. Considérées dans leur ensemble, toutes ces propositions seraient de nature à encourager les ministres à participer aux travaux et aux sessions du Conseil.

26. En ce qui concerne la seconde option, on a fait remarquer qu'au moment où tous les projets de revitalisation de l'Organisation préconisent des délibérations au niveau ministériel, ce serait aller à contre-courant et

/...

donner le mauvais exemple que de supprimer un organe de niveau ministériel dans un domaine important de la coopération Nord-Sud, sans le remplacer par une entité analogue prévoyant elle aussi des réunions au niveau ministériel. Plusieurs pays ont souligné que leurs propositions favorisaient le maintien de l'examen des problèmes mondiaux de l'alimentation et de la nutrition au niveau ministériel et même une attention accrue à ce niveau.

27. Pour essayer de concilier les propositions des pays membres partisans d'un renforcement du rôle du Conseil économique et social et du CAC, en remplacement de celui du CMA, et celles des pays qui préconisent une réforme de ce dernier, on a proposé d'exclure la coordination des activités opérationnelles du mandat du CMA pour transférer cette fonction au Conseil économique et social et au CAC, tout en conservant et en renforçant la fonction d'orientation et de direction dans un CMA réformé. Le transfert des fonctions de coordination, estimait l'un des Etats membres, était une suggestion raisonnable, que le CMA soit maintenu ou non.

28. On est allé plus loin, jugeant que le CMA devait impérativement être réformé, rationalisé et renforcé, ce qui n'exclut pas la recherche d'autres possibilités à plus long terme dans le cadre de la refonte générale des Nations Unies.

V. CONCLUSIONS

29. De l'avis de plusieurs pays, la réunion du Comité ad hoc n'a été que le début d'un processus de consultation sur les options qui s'offrent au système des Nations Unies et au Conseil mondial de l'alimentation pour s'attaquer avec plus de succès aux problèmes de l'alimentation et de la faim dans le monde. Le Président et les vice-présidents du Conseil ont été invités à procéder à des consultations intensives avec les Etats membres et la communauté internationale en général en prévision des délibérations de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Un certain nombre d'Etats membres ont souligné qu'au moment où on procède à une refonte générale des Nations Unies, et en particulier du Conseil économique et social, il était indispensable que le CMA soit associé à ce processus.

30. Dans cet ordre d'idées, les considérations formulées par le Groupe de travail spécial à composition non limitée du Conseil économique et social au sujet de la restructuration générale de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social auront leur intérêt. Il est demandé au Président du Conseil mondial de l'alimentation de suivre les activités de ce groupe et d'informer les membres du Conseil des décisions qui pourraient y être prises en ce qui concerne les problèmes d'alimentation et de nutrition qui se posent dans le monde.

31. Le Comité ad hoc recommande donc à l'Assemblée générale de tenir compte du présent rapport lorsqu'elle examinera comment le CMA pourrait exécuter le plus efficacement son mandat dans le contexte de la restructuration globale des mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies.

ANNEXE I

Participants

Etaient représentés à la réunion les Etats membres du Conseil mondial de l'alimentation énumérés ci-dessous :

Allemagne	Honduras
Argentine	Hongrie
Bangladesh	Indonésie
Bulgarie	Iran (République islamique d')
Burundi	Italie
Canada	Japon
Chine	Kenya
Colombie	Lesotho
Danemark	Mexique
Egypte	Népal
Etats-Unis d'Amérique	Nicaragua
Fédération de Russie	Swaziland
France	Thaïlande
Gambie	Turquie
Guatemala	Yémen

N'étaient pas représentés à la réunion les Etats membres du Conseil mondial de l'alimentation énumérés ci-dessous :

Albanie	Pérou
Australie	République centrafricaine
Ouganda	Rwanda

/...

ANNEXE II

Observations et commentaires reçus d'Etats membres du Conseil mondial de l'alimentation

Australie

1. L'Australie a constaté que le rapport ad referendum contenait en annexe les principaux points figurant dans la déclaration et les observations complémentaires qu'elle a faites à la dix-huitième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation à propos des futures opérations du Conseil, lesdits points ayant en outre été réitérés dans les propositions australiennes communiquées au Comité ad hoc en juillet 1992.

2. Le Président du Conseil a fait savoir que le rapport du Comité ad hoc allait maintenant être transmis au Président de l'Assemblée générale pour être examiné au cours de la quarante-septième session de l'Assemblée. Dans ce contexte, l'Australie tient à confirmer la position de son gouvernement, à savoir que, dans l'immédiat, le Conseil doit garder son identité, mais travailler en collaboration plus étroite avec la FAO et les autres organisations s'occupant d'alimentation qui sont basées à Rome, pour éviter les chevauchements d'activités. L'Australie ajoute que, comme elle l'a signalé dans sa communication, elle est favorable à un examen du système des Nations Unies en général et, s'il y a lieu, à la mise en oeuvre de réformes de nature à améliorer ce système. Une réforme institutionnelle étendue du système des Nations Unies est une condition préalable essentielle en vue d'obtenir les ressources supplémentaires nécessaires pour la lutte contre la faim et la malnutrition. Elle est considérée comme indispensable pour qu'on puisse démontrer que les ressources existantes sont effectivement et efficacement utilisées.

Canada

1. Les deux options définies dans le projet de document sont, soit de renforcer le CMA, soit d'en redistribuer les fonctions à d'autres organismes. Il semble que de nombreux aspects de la première option aient fait l'objet d'un essai à la suite du rapport du Groupe consultatif en date du 14 février 1986. Jusqu'ici, les résultats n'ont pas suffi à améliorer le fonctionnement du Conseil. Il serait utile de connaître le coût d'un renforcement du CMA, et il est à souhaiter que la prochaine version du document en fasse état. Compte tenu de la redéfinition du rôle de l'ONU et de la tendance en faveur d'une rationalisation du système des Nations Unies, le Gouvernement canadien n'est pas convaincu que le moment soit bien choisi pour réclamer le supplément de ressources que nécessiterait probablement un renforcement du Conseil.

2. Les objectifs du Canada sont d'améliorer la gestion des questions de sécurité alimentaire au sein du système des Nations Unies. Comme il est indiqué dans le document de travail présenté par le Canada à la réunion du Comité ad hoc, nos objectifs peuvent être atteints si l'on

consacre, à l'échelon ministériel, davantage d'attention aux problèmes de la faim et de la malnutrition, tant à la FAO qu'au Conseil économique et social, au moment où ce dernier subit des réformes et assume de nouvelles fonctions. Le représentant du Secrétaire général a déclaré au cours de la réunion qu'il examine le CMA dans le cadre de la deuxième phase des efforts de réforme, laquelle porte principalement sur les éléments du système des Nations Unies opérant ailleurs qu'à New York. La réforme du CMA doit être envisagée dans ce contexte. S'agissant du grave souci exprimé au paragraphe 17 du rapport (par. 26 du rapport final), le Canada ne doute pas que tous les membres du Conseil aient beaucoup réfléchi à la possibilité que la communauté internationale n'interprète comme une mesure négative la suppression d'un organe de niveau ministériel dans l'important domaine de coopération internationale en cause. La solution proposée dans le document de travail canadien vise à accroître le degré d'attention accordé aux problèmes de la faim et de la malnutrition à la fois par les ministres de l'agriculture et par ceux du développement.

3. Le paragraphe 19 du rapport (par. 29 du rapport final) concerne les réunions supplémentaires à consacrer à la réforme du CMA. Bien qu'il reste des détails à étudier pour les deux options principales, c'est maintenant qu'il faut se montrer décidé à promouvoir une gestion améliorée de la sécurité alimentaire mondiale. Après les multiples rapports établis d'année en année, le moment est venu de résoudre la question.

4. En ce qui concerne le texte proposé lui-même, quelques remarques émanant de participants à la réunion sont communiquées ci-joint. Il faut espérer qu'à l'avenir, les remaniements suggérés le seront, pour plus d'efficacité, dans le cadre d'un comité de rédaction.

5. La gestion des questions de sécurité alimentaire au sein du système des Nations Unies présente autant d'importance aujourd'hui qu'elle en avait en 1974 lors de la création du CMA. Nous nous trouvons devant une tâche difficile, et il faut rendre hommage au Président et au secrétariat du Conseil pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de clarifier les questions et de favoriser la recherche d'une solution au problème déjà ancien d'une réforme de la gestion internationale des questions de sécurité alimentaire. Les organismes des Nations Unies assument maintenant une part accrue des responsabilités mondiales, et leur efficacité devient plus essentielle que jamais.

6. Aux observations précédentes viennent s'ajouter les modifications rédactionnelles proposées ci-dessous :

a) Au paragraphe 7, supprimer le mot "seulement" à la fin de la première phrase;

•

b) Au paragraphe 9, dans la première phrase, lire "Le Secrétaire général ... est nettement en faveur des propositions...", au lieu de "semble favoriser les propositions...";

c) A la fin du paragraphe 10, ajouter la phrase suivante : "Certains pays soutiennent néanmoins que les 3,5 millions de dollars ainsi économisés annuellement pourraient être mieux utilisés ailleurs dans le cadre du système des Nations Unies, par exemple en tant que supplément d'aide alimentaire ou d'assistance humanitaire";

d) Au paragraphe 11, remplacer la première phrase par le texte suivant : "Les économies réalisées grâce à la redistribution des fonctions du CMA ne seraient pas effectives en totalité, puisque d'autres organisations devraient allouer des ressources supplémentaires. Cependant, l'élimination des chevauchements d'activités se traduirait toujours par une épargne nette pour le système";

e) Au paragraphe 12, la deuxième phrase doit commencer par : "Onze membres se sont prononcés ...;", et non par : "Dix-sept membres...";

f) Au paragraphe 17, remplacer la dernière phrase par le texte suivant : "Toutefois, certains pays ont souligné que leurs propositions préconisaient le maintien et même le renforcement du degré d'attention accordé par l'échelon ministériel. Les propositions canadiennes envisagent une participation accrue des ministres de l'agriculture si les sessions ont lieu au même moment que la Conférence de la FAO, qui est l'occasion du plus grand rassemblement mondial de ministres de l'agriculture de pays tant développés qu'en développement. Un Conseil économique et social revitalisé permettrait de bénéficier d'une plus grande attention de la part des ministres du développement ou des ministres du Plan. Ces ministres examineraient les recommandations de la FAO en vue de les intégrer en une politique et des opérations globales de développement systématique";

g) A la fin du paragraphe 18, ajouter la phrase suivante : "Le transfert des responsabilités de coordination semble être une suggestion raisonnable, que le CMA subsiste ou non";

h) A la fin du paragraphe 19, ajouter les deux phrases suivantes : "Toutefois, un certain nombre de membres ont fait valoir que le CMA avait déjà essayé sans succès de se réformer lui-même en différentes occasions. Ils ont également souligné que la période de réforme en cours dans le système des Nations Unies en général, et au Conseil économique et social en particulier, faisait de l'inclusion du CMA dans le processus une nécessité impérieuse."

Chine

1. Depuis sa création en 1974, le CMA a poursuivi efficacement diverses activités dans l'accomplissement des missions qui lui étaient confiées par la Conférence mondiale de l'alimentation, jouant un certain rôle de coordination et d'orientation des politiques dans la lutte contre la faim et la malnutrition au niveau mondial. Le Conseil mondial de l'alimentation est l'instance privilégiée d'interaction des ministres de l'agriculture du monde entier.

2. Cependant, il est généralement reconnu que nombre des objectifs formulés il y a 20 ans par la Conférence mondiale de l'alimentation n'ont pas été atteints jusqu'ici, que maintes questions concernant l'alimentation et l'agriculture à l'échelle mondiale sont devenues encore plus complexes et que les problèmes qui se posent maintenant à nous sont toujours très graves. Nous estimons que, dans ces conditions, il y a lieu non pas de saper, mais au contraire de renforcer les fonctions de coordination des activités et d'orientation des politiques en vue de promouvoir le développement agricole mondial et d'atténuer la faim et la malnutrition à l'échelle planétaire. En conséquence, nous demandons instamment à l'Assemblée générale d'examiner cette question dans le cadre de la restructuration du système des Nations Unies. En attendant, avant qu'on trouve une meilleure solution, nous sommes d'avis qu'un moyen d'atteindre cet objectif consiste pour le moment à renforcer et réformer l'institution existante, le Conseil mondial de l'alimentation.

3. Le renforcement consiste à faire en sorte que le CMA puisse mieux remplir ses fonctions et jouer vraiment un rôle de coordination et d'orientation, et la réforme consiste à améliorer l'efficacité opérationnelle de cet organisme de façon qu'il puisse s'adapter lui-même à l'évolution constante de la situation.

4. La Chine espère en outre que le renforcement et la réforme du CMA pourront être coordonnés et pleinement intégrés à la restructuration du système des Nations Unies, et que les objectifs du Conseil pourront être atteints.

Danemark

1. Le Gouvernement danois note avec satisfaction que la dernière phrase du paragraphe 7 du rapport (par. 15 du rapport final) reflète correctement la position exposée par le délégué du Danemark au Comité ad hoc.

2. Il souligne toutefois que les nombreux avis exprimés au cours de la réunion du Comité ad hoc, bien que valables et intéressants, n'ont fourni au Danemark aucune raison de modifier son point de vue, à savoir que le mandat du CMA en tant qu'instance de la politique alimentaire devrait être transféré à la FAO, qu'il l'exercerait en conjonction avec un nouveau conseil international du développement. En attendant la création de celui-ci, son rôle serait confié au Conseil économique et social.

3. Le Danemark envisage d'exprimer ce point de vue au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Cette intervention sera conjuguée avec les efforts déployés dans le cadre du projet des pays nordiques relatif à l'ONU, qui vise à créer pour les activités opérationnelles de développement une fonction de coordination intersectorielle et d'établissement des priorités qui serait confiée à un conseil international du développement.

Indonésie

Tenant compte des conclusions et recommandations du rapport, notamment en ce qui concerne le mandat, les fonctions et le rôle du CMA dans l'avenir, l'Indonésie tend à appuyer la seconde option, telle qu'elle est exposée au

/...

paragraphe 12 du rapport (par. 20 du rapport final). L'Indonésie estime que la paix mondiale restera menacée et que l'humanité continuera de rencontrer des obstacles sur la voie de la prospérité aussi longtemps que la pénurie alimentaire dans le tiers monde constituera un problème majeur. En conséquence, un CMA indépendant et réformé demeure un instrument adéquat et stratégiquement valable à l'échelle des problèmes humains. Une coopération réciproque et effective entre le CMA et les diverses organisations internationales s'occupant des questions d'alimentation doit néanmoins être intensifiée, ce qui conduira à une production accrue et de meilleure qualité.

Japon

1. Comme il n'y a pas eu de dialogue réel au cours de la réunion, le rapport ne reflète que les vues préliminaires de la délégation japonaise.

2. Comme le rapport ne reflète pas la position japonaise, qui a été exposée dans la déclaration faite à la réunion, le Japon propose les modifications rédactionnelles suivantes :

a) Remplacer la première phrase du paragraphe 7 par le texte suivant : "Plusieurs pays ont préconisé chaque option";

b) A la fin du paragraphe 7, ajouter la phrase suivante : "Un pays a estimé qu'en soi, l'amélioration du mode de fonctionnement du CMA ne résoudrait pas le problème fondamental qui se pose au Conseil et, parmi les différentes possibilités, a prêté attention à l'idée que le rôle de direction politique soit transféré, soit à l'Assemblée générale, soit au Conseil économique et social, et que la fonction de coordination soit confiée au CAC, tandis que le travail de contrôle et d'analyse serait effectué en conjonction avec les activités menées par d'autres organes plus compétents, notamment la FAO."

Lesotho

1. Outre les vues qu'il a exprimées lors du débat au Comité ad hoc, et après avoir examiné d'autres opinions exprimées alors, telles qu'elles sont consignées dans le document WFC/1992/L.2, le Gouvernement du Lesotho estime que la meilleure façon d'accomplir la tâche du Conseil mondial de l'alimentation est de confier cette tâche à d'autres organismes des Nations Unies. Il est convaincu que ce n'est que par la réorientation, la revitalisation et le renforcement de la FAO, du PAM, du FIDA et de l'ONU que l'on pourra réaliser la sécurité alimentaire mondiale collective. Cela étant, il n'y a pas de rôle pour le Conseil mondial de l'alimentation ou un organe similaire.

2. Les processus de révision sont déjà terminés à la FAO et au PAM. Ils sont en cours à l'ONU et au FIDA. On peut donc dire que le système des Nations Unies est en bonne position pour assurer la gestion et la coordination efficaces de la sécurité alimentaire et des programmes de soulagement de la faim au niveau mondial, ainsi que l'avait prévu la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974.

3. En conséquence, le Gouvernement du Lesotho estime que l'on peut dissoudre le Conseil mondial de l'alimentation et en répartir les tâches comme suit :

a) On peut laisser tels quels - c'est à dire sous la responsabilité globale de la FAO - le monitoring et l'analyse de la sécurité alimentaire, de même que la tâche de veiller à améliorer l'efficacité de la production et de la distribution de tous les produits alimentaires et agricoles. Il faudra bien entendu coordonner les responsabilités de la FAO avec celles des organismes suivants :

- i) Le PAM, responsable de la distribution alimentaire par le biais de programmes de secours et d'assistance d'urgence et de programmes de développement de l'aide alimentaire; et
- ii) Le FIDA, responsable de la mobilisation des fonds devant être mis, à des conditions de faveur, au service du développement agricole des pays en développement;

b) La coordination des travaux des organismes participant à la production et à la distribution alimentaires pourrait être confiée à la plus haute autorité du système des Nations Unies : le Secrétaire général. Celui-ci pourrait s'acquitter de sa tâche par le biais du Comité administratif de coordination;

c) Le rôle directeur dans l'orientation de la politique alimentaire pourrait être confié à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social revitalisé. Des rapports périodiques de la FAO, du PAM et du FIDA pourraient guider l'Assemblée générale dans ses décisions.

4. Un tel dispositif devrait faciliter la participation des autorités les plus élevées à tous les niveaux de travail des organismes internationaux responsables d'une plus grande production alimentaire et d'une distribution plus équitable des produits alimentaires entre les pays et à l'intérieur des pays, et assurer que leurs activités opérationnelles sont coordonnées dans le cadre d'une politique alimentaire mondiale intégrée, comme exposé ci-après :

a) Les Ministres de l'agriculture examineront, au cours des conférences biennales de la FAO, les rôles que jouent la FAO et le PAM. Ils examineront également, au cours des réunions annuelles du Conseil d'administration, le rôle que joue le FIDA, comme cela s'est toujours fait;

b) Ensuite, le Secrétaire général supervisera et coordonnera l'application, par les organismes d'alimentation compétents, des décisions des Ministres de l'agriculture, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination;

c) En se fondant sur les rapports des organismes d'alimentation et du Secrétaire général, les chefs d'Etat et de gouvernement détermineront les orientations politiques par l'intermédiaire de l'Assemblée générale.

Mexique

Le Mexique approuve la teneur et la structure du rapport ad referendum et estime que celui-ci reproduit objectivement les travaux et les propositions des pays membres du Conseil mondial de l'alimentation. Il estime également que la proposition mexicaine touchant l'avenir du Conseil y est bien exposée.

Nicaragua

1. Le Gouvernement nicaraguayen considère que les raisons pour lesquelles le Conseil mondial de l'alimentation a été créé en 1974 demeurent valides aujourd'hui. S'il est vrai que le pourcentage de gens souffrant de la faim dans le monde est en diminution, il reste dans le monde 700 millions de personnes qui souffrent de malnutrition et, en même temps, les problèmes de coordination de la sécurité alimentaire sont d'une complexité croissante.

2. D'autre part, bien que le Conseil mondial de l'alimentation ne se soit pas montré à la hauteur des espoirs qu'il avait suscités lors de sa création, en particulier dans le domaine de la coordination, le Gouvernement nicaraguayen estime qu'il ne convient pas pour le moment de le dissoudre, compte tenu des problèmes démographiques actuels et de la famine dans certaines régions du monde, autant d'obstacles à la modernisation de l'agriculture, à la protection de l'environnement et à l'obtention de la sécurité alimentaire. Cela étant, le Nicaragua propose la revitalisation et la modernisation du Conseil mondial de l'alimentation, ce qui dans la pratique implique :

a) Que le Conseil améliore son efficacité, grâce à une claire définition des priorités, la plus importante demeurant l'orientation de la politique alimentaire appliquée aux activités liées à la production alimentaire, au développement agricole et à la lutte contre la faim;

b) Que soit renforcé et intégré l'axe Conseil mondial de l'alimentation/FAO/PAM/FIDA. On pourrait ainsi tirer parti de l'expérience technique de la FAO et intégrer en outre les autres agents d'exécution plus spécialisés dans la fourniture alimentaire et le financement;

c) Il existe 12 organismes des Nations Unies qui influent sur la sécurité alimentaire; il convient d'examiner le rôle de ces organismes et de les intégrer à l'axe mentionné ci-dessus, afin d'éviter les doubles emplois et le manque de coordination;

d) Il est recommandé de faire coïncider la réunion ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation avec la Conférence biennale de la FAO, où l'on analyse les problèmes et questions de politique liés à la situation alimentaire, et où l'on propose à l'examen des gouvernements des mesures d'intervention tant correctives que préventives. Le Conseil devra saisir cette occasion pour présenter son propre programme de travail parfaitement intégré à ceux de la FAO, du PAM et du FIDA;

e) Déménager le siège actuel à Rome du Conseil ne bénéficierait en rien à la transformation proposée; bien au contraire, cela aggraverait le manque de coordination avec d'autres organismes ayant leur siège à Rome.

Pérou

Le Gouvernement péruvien approuve le rapport du Comité ad hoc chargé de l'examen du Conseil mondial de l'alimentation. Il souligne que les propositions qui y sont énoncées visent à améliorer la gestion et la coordination au niveau mondial des programmes en cours, de même qu'à soulager la faim et obtenir la sécurité alimentaire - préoccupations qu'il partage et qu'il appuie par les efforts qu'il déploie lui-même pour renforcer le Conseil.

Fédération de Russie

La Fédération de Russie appuie sans réserve les idées exposées dans le rapport ad referendum du Comité ad hoc chargé de l'examen du Conseil mondial de l'alimentation.

Thaïlande

Le Gouvernement thaïlandais n'a aucune observation à ajouter concernant le rapport du Comité ad hoc, et estime que ce rapport peut être communiqué au Président de l'Assemblée générale.

Etats-Unis d'Amérique

1. Les Etats-Unis d'Amérique ont été déçus à la fois par le ton et la teneur du rapport, qui donne le résumé des débats du Comité ad hoc chargé d'examiner le Conseil mondial de l'alimentation. Les Etats-Unis avaient cru comprendre que le rapport serait un résumé des débats des délégations membres du Conseil, mais ne se rappellent nullement que nombre des arguments présentés concernant l'avenir du Conseil, en particulier pour ce qui touche l'expansion de celui-ci, aient été évoqués à la réunion.

2. Les Etats-Unis n'estiment pas que l'un quelconque des Etats membres ayant assisté à la réunion du Comité ad hoc ait présenté une bonne défense du Conseil mondial de l'alimentation basée sur ses mérites. Presque tous ont reconnu que le Conseil avait, et de beaucoup, déçu les espoirs placés en lui. Il n'avait pas réussi à coordonner efficacement la politique alimentaire des Nations Unies, pas plus qu'il n'avait exercé une grande influence sur les politiques agricoles des Etats membres. Les Etats-Unis et d'autres pays continuent de penser que la faim et la malnutrition doivent se voir accorder un rang de priorité élevé au sein du système des Nations Unies. C'est là la raison qui les avait amenés à proposer la tenue de réunions ministérielles sur ces questions dans le cadre d'un Conseil économique et social revitalisé. La possibilité de réaliser des économies en réduisant le nombre de débats sur le même sujet était secondaire.

3. Les Etats-Unis n'ont point souvenance qu'un grand nombre de délégations aient demandé un accroissement des effectifs et des ressources du Conseil pour en résoudre les problèmes chroniques comme énoncé au paragraphe 12 (par. 20 du rapport final). En fait, une troisième option qui s'est fait jour au cours du débat, à savoir une rationalisation du Conseil qui permettrait d'en réduire les dépenses et de limiter le champ des débats lors des réunions futures, semble avoir recueilli un appui notable à la réunion, mais ne figure pas comme option distincte dans le rapport.

4. Les Etats-Unis continuent d'appuyer la dissolution du Conseil mondial de l'alimentation. Les discussions politiques axées sur la faim et la malnutrition devraient se tenir au niveau ministériel au Conseil économique et social. Elles devraient avoir lieu tous les ans et réunir des ministres de l'agriculture ou du développement selon les besoins. Les Etats-Unis estiment en outre que la coordination des activités des Nations Unies en matière de politique alimentaire, en particulier pour ce qui touche la faim et la malnutrition, devraient relever désormais du Sous-Comité de la nutrition du Comité administratif de coordination. Ces mesures devraient venir appuyer les initiatives fort opportunes du Secrétaire général visant à revitaliser le Conseil économique et social et promouvoir plus d'efficacité et moins de doubles emplois dans le système des Nations Unies.

5. Des centaines de millions de gens continuent de souffrir de la faim et de la malnutrition. Ils exigent une attention efficace du système des Nations Unies. Or, le Conseil mondial de l'alimentation n'a pas réussi à servir de point focal dans cette entreprise, et les Etats-Unis sont fermement persuadés qu'il est temps d'explorer d'autres solutions.
